

COMMUNE DE SAINT-MARD

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal de la Commune de Saint-Mard dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Madame Barbara GAUTIER, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2025

PRÉSENTS : Barbara GAUTIER, Sébastien MARCHAND, Karine VERRAT, Pascal APIOU-GOUSSAÛ, Geneviève MAILLOT, Bruno CALMONT, Luis AFONSO, Patrick LE PICARD, Rainier GARCONNET, Stéphanie DUFAYTRE,

ABSENT EXCUSÉ : Anthony LLEU

ABSENT : Jade ORTEGA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bruno CALMONT

N° d'ordre	Objet	N° interne de l'acte																																																												
1	<i>Décision modificative n°2</i> Résumé : <table><tr><th>INVESTISSEMENT</th><th></th><th></th><th></th></tr><tr><th></th><th>Dépenses</th><th></th><th>Recettes</th></tr><tr><td>Article (Chap.) - Opération</td><td>Montant</td><td>Article (Chap.) - Opération</td><td>Montant</td></tr><tr><td>2111 (21) -59 : Terrains nus</td><td>-476.04</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2112 (21) - 59 : Terrains de voirie</td><td>476.04</td><td></td><td></td></tr><tr><td>21312 (21) - 56 : Bâtiments scolaires</td><td>467.94</td><td></td><td></td></tr><tr><td>21351 (21) - 62 : Bâtiments scolaires</td><td>1 150.00</td><td></td><td></td></tr><tr><td>21351 (21) – 47 : Bâtiments publics</td><td>-992.81</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2138 (21) : Autres constructions</td><td>992.81</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2152 (21) - 46 : Installations de voirie</td><td>-1 390.00</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2158 (21) : Autres install., matériel et outil</td><td>240.00</td><td></td><td></td></tr><tr><td>2188 (21) – 56 : Autres immobilisations corporelles</td><td>-467.94</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>0.00</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Total Dépenses</td><td>0.00</td><td>Total Dépenses</td><td></td></tr></table> La délibération est adoptée à l'unanimité.	INVESTISSEMENT					Dépenses		Recettes	Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	2111 (21) -59 : Terrains nus	-476.04			2112 (21) - 59 : Terrains de voirie	476.04			21312 (21) - 56 : Bâtiments scolaires	467.94			21351 (21) - 62 : Bâtiments scolaires	1 150.00			21351 (21) – 47 : Bâtiments publics	-992.81			2138 (21) : Autres constructions	992.81			2152 (21) - 46 : Installations de voirie	-1 390.00			2158 (21) : Autres install., matériel et outil	240.00			2188 (21) – 56 : Autres immobilisations corporelles	-467.94			TOTAL	0.00							Total Dépenses	0.00	Total Dépenses		2025/SEPT/01
INVESTISSEMENT																																																														
	Dépenses		Recettes																																																											
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant																																																											
2111 (21) -59 : Terrains nus	-476.04																																																													
2112 (21) - 59 : Terrains de voirie	476.04																																																													
21312 (21) - 56 : Bâtiments scolaires	467.94																																																													
21351 (21) - 62 : Bâtiments scolaires	1 150.00																																																													
21351 (21) – 47 : Bâtiments publics	-992.81																																																													
2138 (21) : Autres constructions	992.81																																																													
2152 (21) - 46 : Installations de voirie	-1 390.00																																																													
2158 (21) : Autres install., matériel et outil	240.00																																																													
2188 (21) – 56 : Autres immobilisations corporelles	-467.94																																																													
TOTAL	0.00																																																													
Total Dépenses	0.00	Total Dépenses																																																												
2	<i>Fermages 2025</i> Résumé : Vu l'arrêté ministériel n° NOR AGRT2519477A du 23 juillet 2025 constatant l'indice national des fermages pour l'année 2025, Madame le Maire informe le Conseil municipal que la variation de cet indice, par rapport à l'année précédente, est de + 0.42 %. Pour rappel, le prix du fermage en 2024 était de 103.60 € l'hectare. Soit pour 2025 : 104.03 € de l'hectare.	2025/SEPT/02																																																												

	Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'affermier les terrains communaux pour 2025, au prix de 104.03 € / hectare.	
3	<i>Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public pour les travaux d'isolation par l'extérieur</i> Résumé : Il est nécessaire de déroger aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques pour autoriser à occuper le domaine public, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide : Article 1 : D'autoriser l'occupation du domaine public par des pétitionnaires pour les travaux d'isolation par l'extérieur en surplomb sur le domaine public, Article 2 : D'autoriser la mise en place d'une redevance de 1 € par convention, pour l'installation de l'isolation par l'extérieur en surplomb du domaine public à partir de la déclaration des pétitionnaires et qu'elle soit accordée pour 30 années, Article 3 : D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment les conventions d'occupation à venir avec les pétitionnaires concernés, conformément au document joint.	2025/SEPT/03
4	<i>Demande de cession de la parcelle D 450 à La Jarriette rue des Petites Jarries</i> Résumé : Madame le Maire présente au Conseil municipal, la demande émanant d'un administré qui souhaiterait acquérir la parcelle D 450 située rue des Petites Jarries, à La Jarriette, qui jouxte sa propriété et qui appartient à la commune. Des démarches ont été entreprises en 2013 et 2018 par le propriétaire précédent. Madame le Maire propose de céder la partie qui avait été définie à cette époque. Une enquête publique devra être organisée conformément au code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). La délibération est adoptée à l'unanimité.	2025/SEPT/04
5	<i>Demande de cession d'une partie de l'espace vert devant la parcelle ZK 109 à Boisseuil rue des Mimosas</i> Résumé : Madame le Maire présente au Conseil municipal, la demande émanant d'un administré qui souhaiterait acquérir une partie de l'espace vert situé devant sa propriété, rue des Mimosas, à Boisseuil. Madame le Maire propose de céder la partie enherbée et de conserver la partie trottoir. Une enquête publique devra être organisée conformément au code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). La délibération est adoptée par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE.	2025/SEPT/05
6	<i>Demande de cession d'une partie de l'impasse Poitevine à La Laigne</i> Résumé : Madame le Maire présente au Conseil municipal, la demande émanant d'un administré qui souhaiterait acquérir une partie de l'impasse Poitevine, à La Laigne. Madame le Maire propose de céder l'extrémité de l'impasse jusqu'aux parcelles B 349 et B 356. Une enquête publique devra être organisée conformément au code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). La délibération est adoptée à l'unanimité.	2025/SEPT/06
7	<i>Désaffectation et déclassement d'éléments du domaine public et de la voirie communale pour cession</i> Délibération ajournée	
8	<i>Défense Extérieure Contre l'Incendie « Boutrit/Les Pierrières » : Choix du devis d'une bache ou citerne enterrée : Autorisation de signature du Maire</i> Résumé : Madame le Maire a donné lecture des différents devis pour l'installation d'une bache ou citerne enterrée pour la DECI « Boutrit/Les Pierrières ». La délibération est adoptée par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE de ne pas retenir le choix du bache. La délibération est adoptée par 9 voix POUR et 1 CONTRE de retenir le choix d'une citerne enterrée. La délibération est adoptée par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION de retenir le devis de l'entreprise SAS MARCHAND Paul – Tonnay-Boutonne, pour un montant de 24 682.00 € HT soit 29 618.00 € TTC.	2025/SEPT/07
9	<i>Défense Extérieure Contre l'Incendie : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipements de défense incendie</i> Résumé : Madame le Maire explique au Conseil municipal que, la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'équipements de défense incendie pour une partie des travaux à hauteur de 20 %.	2025/SEPT/08

	<table><tr><th>SOURCES DE FINANCEMENT</th><th>TAUX</th><th>MONTANT</th></tr><tr><td>Etat DETR</td><td>50 %</td><td>17 619.50 €</td></tr><tr><td>Conseil départemental</td><td>20 %</td><td>7 047.80 €</td></tr><tr><td>Sous-Total financement public (80 % maximum)</td><td>70 %</td><td>24 667.30 €</td></tr><tr><td>Fonds propres</td><td>27 %</td><td>9 514.53 €</td></tr><tr><td>Sous-total collectivité</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autre co-financeur (Terre-Atlantique)</td><td>3 %</td><td>1 058.55 €</td></tr><tr><td>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</td><td>100 %</td><td>35 239.00 €</td></tr></table> La délibération est adoptée à l'unanimité.	SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT	Etat DETR	50 %	17 619.50 €	Conseil départemental	20 %	7 047.80 €	Sous-Total financement public (80 % maximum)	70 %	24 667.30 €	Fonds propres	27 %	9 514.53 €	Sous-total collectivité			Autre co-financeur (Terre-Atlantique)	3 %	1 058.55 €	TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	35 239.00 €	
SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT																								
Etat DETR	50 %	17 619.50 €																								
Conseil départemental	20 %	7 047.80 €																								
Sous-Total financement public (80 % maximum)	70 %	24 667.30 €																								
Fonds propres	27 %	9 514.53 €																								
Sous-total collectivité																										
Autre co-financeur (Terre-Atlantique)	3 %	1 058.55 €																								
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	35 239.00 €																								
10	Défense Extérieure Contre l'Incendie : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) nouveau plan de financement Résumé : La commune peut solliciter des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour une partie des travaux à hauteur de 50 %. <table><tr><th>SOURCES DE FINANCEMENT</th><th>TAUX</th><th>MONTANT</th></tr><tr><td>Etat DETR</td><td>50 %</td><td>17 619.50 €</td></tr><tr><td>Conseil départemental</td><td>20 %</td><td>7 047.80 €</td></tr><tr><td>Sous-Total financement public (80 % maximum)</td><td>70 %</td><td>24 667.30 €</td></tr><tr><td>Fonds propres</td><td>27 %</td><td>9 514.53 €</td></tr><tr><td>Sous-total collectivité</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Autre co-financeur (Terre-Atlantique)</td><td>3 %</td><td>1 058.55 €</td></tr><tr><td>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</td><td>100 %</td><td>35 239.00 €</td></tr></table> La délibération est adoptée à l'unanimité.	SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT	Etat DETR	50 %	17 619.50 €	Conseil départemental	20 %	7 047.80 €	Sous-Total financement public (80 % maximum)	70 %	24 667.30 €	Fonds propres	27 %	9 514.53 €	Sous-total collectivité			Autre co-financeur (Terre-Atlantique)	3 %	1 058.55 €	TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	35 239.00 €	2025/SEPT/09
SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT																								
Etat DETR	50 %	17 619.50 €																								
Conseil départemental	20 %	7 047.80 €																								
Sous-Total financement public (80 % maximum)	70 %	24 667.30 €																								
Fonds propres	27 %	9 514.53 €																								
Sous-total collectivité																										
Autre co-financeur (Terre-Atlantique)	3 %	1 058.55 €																								
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	35 239.00 €																								
11	Transgourmet : Nouvel avenant au protocole « e-Quilibre » : Autorisation de signature du Maire Résumé : Les tarifs sont ainsi révisés à la date d'anniversaire par le biais d'un nouvel avenant comme suit : <table><tr><td>Repas</td><td>Tarifs 2024-2025</td><td>Tarifs 2025-2026</td><td>Augmentation en €</td><td>Augmentation en %</td></tr><tr><td>Maternelle</td><td>2.257 €</td><td>2.302 €</td><td>0.04 €</td><td>2 %</td></tr><tr><td>Elémentaire</td><td>2.836 €</td><td>2.893 €</td><td>0.05 €</td><td>2 %</td></tr><tr><td>Adultes</td><td>3.436 €</td><td>3.505 €</td><td>0.06 €</td><td>2 %</td></tr></table> La délibération est adoptée à l'unanimité.	Repas	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026	Augmentation en €	Augmentation en %	Maternelle	2.257 €	2.302 €	0.04 €	2 %	Elémentaire	2.836 €	2.893 €	0.05 €	2 %	Adultes	3.436 €	3.505 €	0.06 €	2 %	2025/SEPT/10				
Repas	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026	Augmentation en €	Augmentation en %																						
Maternelle	2.257 €	2.302 €	0.04 €	2 %																						
Elémentaire	2.836 €	2.893 €	0.05 €	2 %																						
Adultes	3.436 €	3.505 €	0.06 €	2 %																						
12	Adhésion à Eau 17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif Résumé : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat Eau 17, réuni le 13 juin 2025 d'accepter l'adhésion de la Ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif. La délibération est adoptée à l'unanimité.	2025/SEPT/11																								

Date d'affichage à la Mairie de Saint-Mard et de publication sur internet : 26/09/2025

Le Maire,

Barbara GAUTIER



Le Secrétaire de séance,

Bruno CALMONT